



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Mars 2018 - n°03

EDITORIAL

Breaking Bad

Ce mois de mars 2018 aura consacré une rupture : les Etats-Unis s'annoncent désormais prêts à agir hors des règles de l'OMC, chose qu'ils avaient soigneusement évitée jusqu'ici. Retour sur un glissement vers l'illégalité, entamé depuis plusieurs mois.

Acte 1, février 2017 : les Etats-Unis bloquent le processus de recrutement de nouveaux membres de l'organe d'appel de l'OMC, position confirmée depuis plus d'un an. Corrosive et potentiellement destructrice pour un système multilatéral fondé sur le droit, cette politique n'est pas pour autant illégale puisque l'organisation fonctionne au consensus. Les Etats-Unis la justifient en outre par la formulation de griefs précis – sinon établis-, à portée systémique, tant sur les règles de travail de l'organe d'appel que le fond de certaines de ses décisions.

Acte 2, début mars 2018 : les Etats-Unis annoncent et adoptent des droits de douanes destinés à restreindre leurs importations d'acier et d'aluminium, en invoquant leur sécurité nationale, suite à une enquête menée au titre de leur loi interne (section 232 du trade expansion act de 1962). Certes, une majorité de membres de l'OMC considère que cette motivation n'est pas étayée et procède d'une interprétation abusive de l'exception de sécurité nationale (la Chine entend de ce fait engager un contentieux à l'OMC contre les Etats-Unis sur ce point). Du moins cette disposition existe-t-elle dans les textes de l'OMC (article XXI du GATT), même si les opinions divergent quant aux conditions dans lesquelles elle peut être employée. D'ailleurs cette question n'a jamais fait l'objet d'une décision contentieuse (voir notre édito de juillet 2018).

Acte 3, fin mars 2018 : les Etats-Unis annoncent leur intention de prendre des mesures de rétorsion contre la Chine, suite à une enquête menée au titre d'une autre loi interne (section 301 du trade act de 1974), reprochant à cette dernière des pratiques de transferts forcés de propriété intellectuelle imposées aux étrangers et d'approche intrusive des investisseurs chinois dans les secteurs de haute technologie. En réaction, les Etats-Unis annoncent à la fois vouloir porter l'affaire au contentieux devant l'OMC et prendre des mesures unilatérales de restriction aux investissements ainsi qu'un relèvement de leurs droits de douanes sur certaines exportations chinoises (aéronautique, spatial, armement, informatique...). S'ils passaient effectivement à l'acte sur ce dernier point, ils auraient toute chance de commettre une illégalité flagrante au regard des règles l'OMC. Ils reviendraient ce faisant sur l'un de leurs engagements majeurs, pris à l'occasion d'un contentieux engagé en 1998 par l'UE devant l'OMC (DS152), déjà sur la légalité de la fameuse « section 301 » : les Etats-Unis s'y étaient engagés, de manière inconditionnelle, à ne pas l'employer pour adopter des mesures unilatérales de rétorsion, hors du cadre du règlement des différends. En d'autres termes, pour être employée légalement au regard de l'OMC, la « 301 » ne peut déboucher que sur une procédure devant l'organe de règlement des différends, à charge pour ce dernier d'autoriser d'éventuelles rétorsions contre un partenaire commercial.

Doit-on ajouter à ce glissement hors-la-loi les concessions que les Etats-Unis semblent exiger, et déjà obtenir de certains de leurs partenaires, sous forme de restrictions volontaires de leurs exportations? Cette pratique, dite de « zone grise », avait été largement utilisée par l'administration Reagan et officiellement bannie par les accords du cycle d'Uruguay créant l'OMC.

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Conseil Général et Comité des négociations commerciales (5-7 mars)

Les premières réunions des chefs de délégation depuis Buenos-Aires, se sont révélées assez décevantes. Le DG Azevêdo récapitulait le bilan de la 11^{ème} réunion ministérielle et l'état des lieux de la reprise des négociations multilatérales, invitant les membres à une « phase de réflexion active » (« soul searching »), mais relativement brève. Le secrétariat soutiendrait « sur demande » les négociations plurilatérales qui seraient engagées suite aux déclarations de certains groupes à Buenos-Aires. Roberto Azevêdo ne manquait pas de sonner l'alerte sur deux sujets :

l'urgence d'une recherche de solution (qu'il ne voyait pas venir faute de véritable discussion entre les membres) au **blocage de l'organe d'appel** du mécanisme de règlement des différends, « soit pour surmonter l'impasse » actuelle, soit pour « traiter les raisons de cette impasse » ; le **risque désormais « réel et élevé » d'une détérioration grave de l'environnement commercial, en cas de déclenchement d'une spirale « d'escalade mondiale »** de mesures restrictives.

Les interventions des membres se partageaient entre l'inquiétude générale sur l'avenir du système, le regret de l'impasse rencontrée à Buenos-Aires et le **tâtonnement intellectuel pour suggérer des voies de sortie**. On en détaillera notamment les points suivants.

L'expression, quasi-générale, (à l'exception principale des Etats-Unis) d'une **déception face aux résultats à Buenos-Aires, d'une volonté de redémarrer au plus vite la pêche** pour accomplir l'ODD 14-6, d'une inquiétude sur le sort du mécanisme de règlement des différends en particulier l'organe d'appel et plus généralement sur les menaces de

guerre commerciale. Certains grands membres (UE, Canada, Australie, Corée annonçaient aux Etats-Unis des réactions.

Le souhait, majoritaire, de trouver les moyens de reprendre les négociations multilatérales, en particulier sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (priorité des « Cairns » et des PED, mais aussi des USA « à condition que l'on y parle de vraies réformes »), les services. **Mais peu de suggestions concrètes étaient faites sur le terrain de la méthode.**

La volonté, également majoritaire, d'engager rapidement les travaux « plurilatéraux » (ou « multilatéral flexible ») pour reprendre la terminologie de l'UE sur une base NPF, transparente et ouverte avec l'annonce de premières réunions sur le **commerce électronique, les PME, la facilitation de l'investissement, les services.** La Chine annonçait des réunions régionales pour discuter de facilitation de l'investissement, sur lequel le Brésil rappelait avoir produit un papier de réflexion. La déclaration sur l'autonomisation économique des femmes a également été mentionnée à plusieurs reprises.

La reconnaissance, très large, du caractère central de la question du développement, mais pour qu'aussitôt les avis divergent sur la manière de l'approcher : avec pragmatisme et par la différenciation pour l'UE, les Etats-Unis et quelques membres ; par le traitement spécial et différencié classique pour tous les autres, certains mentionnant les sujets encore ouverts du DDA.

Enfin une ligne nette opposait ceux des membres (UE, Australie, Canada, Brésil...) qui insistaient sur le caractère exceptionnel des présentes circonstances (« not normal times, not business as usual ») et une partie du monde en développement, dont l'Inde, répétant de **facto exactement les mêmes discours qu'avant Buenos-Aires.** Les **Etats-Unis s'autorisaient, eux, un discours intermédiaire,** se voulant positifs sur les résultats de Buenos-Aires (conférence « importante », l'OMC a « pris un nouveau virage ») et rassurant sur le rythme de reprise des négociations tout en insistant sur les « opportunités » offertes par la dynamique plurilatérale. Ils insistaient sur leur agenda de réforme de l'OMC, en termes d'engagement de la discussion sur la différenciation des PED, de priorité à accorder à l'amélioration dans l'accomplissement des obligations de transparence (notification de subventions).

Contact : jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Réunion « mini-ministérielle de New-Delhi »

Une réunion mini-ministérielle informelle organisée par le gouvernement indien a eu lieu les 19 et 20 mars à New Delhi. Plus de 50 membres de l'OMC y ont participé. Le Directeur Général de l'OMC a évoqué les défis auxquels l'Organisation fait face, et a appelé les membres à manifester leur soutien politique et à travailler ensemble pour renforcer le système commercial multilatéral. Une très grande majorité de pays a exprimé son inquiétude sur la situation du mécanisme de règlement des différends et la nécessité de parvenir à un déblocage. Des interventions ont eu lieu en faveur d'une approche pragmatique du traitement spécial et différencié, incluant la prise en compte des différences entre niveaux de développement. Il n'y a pas eu de déclaration conjointe à l'issue de la réunion.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

Le mois de mars a été marqué par le début des travaux sur 4 déclarations conjointes signées à Buenos Aires : facilitation de l'investissement et réglementation intérieure (le 13 mars), commerce électronique (le 14 mars), et micro, petites et moyennes entreprises (MPME) (le 27 mars).

Un atelier a également été organisé à l'OMC par le Canada sur « commerce et analyses basées sur le genre » qui fait suite à la déclaration conjointe sur l'autonomisation économique des femmes, signée à Buenos Aires par plus de 120 membres. Une série de sujets a été identifiée sur ce thème qui sera abordée d'ici la fin de l'année : marchés publics, femmes dans les chaînes de valeur internationales et « inclusion » financière.

Facilitation de l'investissement

Cette réunion « organisationnelle » a permis de mettre l'ensemble des paramètres sur la table. Les 5 questions posées en amont par le président ont permis d'organiser le débat en vue de débiter les discussions structurées tel que prévues dans la déclaration conjointe :

1/ Comment organiser les réunions futures en assurant ouverture, transparence et inclusivité ?

2/ Quelles sont les activités de sensibilisation envisagées et comment les membres devraient-ils les organiser ?

3/ Comment faciliter la participation des experts des capitales y compris des organismes ayant en charge l'investissement ?

4/ Quelle assistance technique pourrait être utile aux membres pour avancer vers des discussions structurées et des activités de sensibilisation ?

5/ Comment les autres parties prenantes (Banque Mondiale, ITC, OCDE, WEF... et en particulier le secteur privé) peuvent-ils contribuer à alimenter la discussion ?

La balle est désormais dans le camp des cosignataires de la déclaration de Buenos-Aires qui doivent transmettre un projet de programme de travail détaillé. Le débat devra être « ouvert, transparent et inclusif ». L'objectif final est d'établir un cadre multilatéral pour la facilitation de l'investissement. Dès le début des interventions, il a été rappelé que l'accès au marché, la protection des investissements et le règlement des différends Etat/investisseurs ne faisaient pas partie de ces discussions.

Cette réunion a permis de constater l'intérêt continu des participants après le retour de Buenos Aires. Les activités de sensibilisation viseront à rallier plus de participants. Les PED et les PMA ont été encouragés par le président à participer davantage. Pour le moment, seule la Norvège, non signataire de la déclaration, a indiqué qu'elle contribuerait activement aux travaux de cette initiative.

Réglementation intérieure des services

L'Australie a organisé une réunion destinée à reprendre les travaux sur la réglementation intérieure en matière de services, conformément à la Déclaration ministérielle conjointe de 60 Membres adoptée à la 11e Conférence ministérielle à Buenos Aires. Partant du constat que les voies de progrès dans le cadre du groupe de travail sur la réglementation intérieure (WPDR) ont été épuisées, les co-auteurs et les signataires veulent faire avancer les travaux dans format ad hoc tout en rappelant que l'objectif est d'obtenir un résultat multilatéral. Il n'est pas à ce stade question de s'engager dans un processus plurilatéral.

L'objectif est de permettre à tous les membres (coauteurs, signataires ou intéressés) de repartir sur une base de travail unifiée. Un président ad-hoc sera nommé. Le groupe de travail sur la réglementation intérieure (WPDR) et le Conseil du commerce des services seront régulièrement tenus informés de l'avancement des travaux. En fonction des progrès constatés, le texte sera réintégré au WPDR pour discussion plus large. Un calendrier prévisionnel sera transmis aux membres afin de faciliter la préparation des travaux et la participation de la capitale.

Commerce électronique

Co-convoquée par les ambassadeurs d'Australie, du Japon et de Singapour, une réunion inaugurale avait vocation à se concentrer sur les questions de procédure sur la manière de lancer les travaux issus de la déclaration conjointe signée le 13 décembre dernier. Les membres ont fait part de leurs intérêts et/ou priorités sur tous les aspects liés au commerce du commerce électronique en vue du lancement de négociations et d'un accord multilatéral à l'OMC. Ils sont invités à soumettre des propositions écrites en vue de la 2ème réunion qui se tiendra la semaine du 16 avril (semaine du « e-commerce » à la CNUCED), probablement le 18 avril. Comme pour les réunions sur la facilitation de l'investissement et la réglementation intérieure, l'objectif sera d'obtenir un résultat multilatéral « dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et inclusif et qui prendra en compte la question du développement ». Il convient de noter que la Chine, le Bangladesh et la Côte d'Ivoire, non signataires de la déclaration, se sont exprimés et ont confirmé leur participation aux travaux du groupe. Les Etats-Unis, qui avaient signé à la dernière minute à Buenos Aires ont exprimé leur motivation et ont dévoilé dès cette réunion des attentes importantes: flux transfrontières de données, traitement discriminatoire, moratoire sur les transactions électroniques, localisation des données. Le véritable défi qui s'annonce sera d'identifier les sujets assez consensuels pour offrir un dénominateur commun mais aussi suffisamment ambitieux pour que les Etats-Unis demeurent motivés. Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

VIE DE L'ORGANISATION

27 et 28 février 2018 : Conseil de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

Les membres ont réitéré leurs positions habituelles et divergentes, sur le lien avec la Convention sur la diversité biologique (CDB). Un groupe (dont la Chine et le Brésil) a cherché à introduire en 2011 une disposition sur la divulgation des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées, considérant que cela permettrait une transparence et la lutte contre les pratiques illégales. Les EU, le Japon, l'UE, le Canada, l'Australie, la Suisse considèrent au contraire que l'OMPI est la meilleure instance pour traiter de ce sujet.

Lors de la Conférence ministérielle de Buenos Aires, les membres ont prolongé de deux ans le **moratoire sur les plaintes en situation de non-violation**. Les positions restent cependant inchangées. Les Etats-Unis et la Suisse sont favorables à leur application. Ils rappellent, d'une part, que c'était l'intention des rédacteurs de l'accord et, d'autre part, que ce type de plainte permet aux membres de préserver leurs droits.

Le groupe des PMA a présenté une communication sur le **transfert de technologie** des pays développés vers les PMA. Ces derniers considèrent que, malgré les nombreuses notifications, ils ne sont pas en mesure de suivre concrètement les effets des incitations des pays développés et si elles sont bien à destination des PMA et utilisées pour un transfert de technologie.

Les membres sont revenus sur les **thématiques 2017 et 2018 sur la propriété intellectuelle et l'innovation**. Le Japon a rappelé les discussions tenues l'an dernier sur l'innovation inclusive et les MPME. La coopération avec les PME est multidimensionnelle dans de nombreux cas; le recours à la propriété intellectuelle par les PME innovantes est essentiel pour leur croissance et impacte de façon positive le commerce local.

L'UE a ensuite introduit la thématique 2018, qui porte sur la **valeur sociétale de la propriété intellectuelle dans la nouvelle économie** ou comment la propriété intellectuelle crée les conditions qui encouragent l'investissement dans l'innovation et contribuent à la création d'entreprises et de nouvelles opportunités. Les membres discuteront des différents volets aux réunions du juin et novembre prochain.

Enfin, le Brésil est revenu sur sa proposition sur la **propriété intellectuelle et la santé publique** et son objectif que les membres aient une discussion sur leur expérience de la mise en œuvre de l'exception dite « Bolar », permettant aux membres de bénéficier de licences obligatoires afin de permettre l'accès aux médicaments.

Contact : emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Liste des nouveaux présidents des organes de l'OMC pour 2018

Conseil général : S.E. M. Junichi IHARA (Japon)

Organe de règlement des différends :

S.E. Mme Sunanta KANGVALKULKIJ (Thaïlande)

Organe d'examen des politiques commerciales :

S.E. M. Eloi LAOUROU (Bénin)

Conseil du commerce des marchandises :

S.E. M. Stephen DE BOER (Canada)

Conseil du commerce des services :

S.E. M. Alfredo SUESCUM (Panama)

Conseil des ADPIC : S.E. M. Walter WERNER (Allemagne)

Comité du commerce et du développement :

S.E. M. Diego AULESTIA (Équateur)

Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements : S.E. M. Claudio DE LA PUENTE (Pérou)

Comité du budget, des finances et de l'administration :

S.E. M. Juan Esteban AGUIRRE MARTÍNEZ (Paraguay)

Comité du commerce et de l'environnement :

S.E. Mme Sondang ANGGRAINI (Indonésie)

Comité des accords commerciaux régionaux :

S.E. M. Julian BRAITHWAITE (Royaume-Uni)

Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances :

S.E. M. Mohammad HAQJO (Afghanistan)

Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie :

S.E. Mme Sabine BÖHLKE MÖLLER (Namibie)

Organes de négociation

Conseil du commerce des services – session extraordinaire :

S.E. Mme Zhanar AITZHANOVA (Kazakhstan)

Groupe de négociation sur les règles :

S.E. M. Roberto ZAPATA BARRADAS (Mexique)

-o-o-o-

1^{er} mars 2018 : Comité du Commerce et du Développement – Suite de la 42^{ème} Session sur l'Aide pour le Commerce

Cette session a été programmée pour revoir la proposition de programme de travail de l'aide pour le commerce que le groupe africain voulait modifier lors de la séance précédente le 19 février 2018. Elle devait permettre de débloquer la situation en intégrant dans une révision 2, les demandes des différentes parties prenantes, notamment du groupe africain. Cependant, ce dernier n'a pas été satisfait de la révision proposée et insiste pour rétablir le programme de travail dans la lignée des décisions prises par l'équipe spéciale de l'aide pour le commerce mise en place en 2006 où 6 catégories de suivi et d'évaluation avaient été identifiées. (WT/AFT/1 du 27 juillet 2006).

Lors de la séance du 21 mars, le président a indiqué que ses consultations pourraient lui permettre de présenter prochainement une version finale du programme de travail dont le thème est « **Soutenir l'autonomisation économique et le développement inclusif et durable par le biais de l'aide pour le commerce** »

Contact : claud.amerio@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

1^{er} et 2 mars 2018 : Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Aucune nouvelle préoccupation spécifique n'a été soulevée à l'encontre de l'UE. Les anciens cas restent cependant à l'ordre du jour sur les perturbateurs endocriniens, le diméthoate pour les cerises, les limites de résidus de cadmium et les restrictions sur les volailles brésiliennes.

L'UE réitère ses différentes préoccupations, notamment sur les restrictions à l'importation appliquées par la Chine et la Corée en raison de la peste porcine africaine. Elle a soulevé pour la première fois au comité la question de l'exportation des pommes et des poires aux Etats-Unis. Un système de pré-autorisation limite en effet fortement les exportations européennes.

La prochaine réunion informelle se tiendra le 11 juillet et le comité ordinaire les 12 et 13 juillet.

Contact : emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

6 mars 2018 : Comité de la facilitation des échanges – session ouverte et informelle

Cette réunion avait pour but d'organiser l'ordre du jour et le calendrier des travaux du comité. Les propositions d'un groupe de 11 membres semblent être favorablement reçues, mais d'autres suggestions sont à attendre du groupe africain ou de la Norvège et les discussions devront se prolonger. La question d'un règlement intérieur des procédures du comité reste entière.

Contact : claud.amerio@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

12 mars 2018 : Comité du budget, des finances et de l'administration (CBFA)

La première réunion du CBFA de 2018 s'est tenue le 12 mars. Traditionnellement consacré à des questions d'organisation, ce CBFA a examiné des points récurrents : programme de travail de l'année et élection du nouveau président : le CBFA sera désormais présidé par l'Ambassadeur du Paraguay Juan Esteban Aguirre Martinez. Les membres ont également examiné un certain nombre de points qui seront à nouveau abordés dans le courant de l'année. Les débats se sont cristallisés sur 3 points : 1/ une demande de l'Inde restée sans réponse d'une présentation par le secrétariat de la situation des surplus budgétaires ; 2/ une remarque du Japon constatant que lors du dernier Conseil général, deux membres en arriérés et donc soumis à des mesures administratives, ont pris la parole sans que leur statut de membres en arriéré de paiement ne soit

mentionné ; 3/ une remarque de l'Allemagne dans le cadre de la discussion sur l'enquête annuelle sur les traitements, sur la coexistence de 5 grilles de salaires en parallèle.

La prochaine réunion aura lieu le 16 avril : le rapport 2017 sur la diversité y sera présenté.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

14 mars 2018 : Comité des marchés publics

Les membres sont revenus sur les différentes accessions en cours :

L'Australie a une nouvelle fois rappelé que son offre était ambitieuse et allait au-delà de ses engagements conclus dans le cadre d'autres accords commerciaux. Aucune autre amélioration ne peut être apportée. Certains membres ont cependant indiqué que leurs préoccupations (entités, seuils) restaient d'actualité et qu'une discussion au niveau de leurs capitales était encore nécessaire. Le Président du comité espère une conclusion de l'accession à la prochaine réunion en juin.

L'accession de **la Russie** prend désormais une tournure politique. Après avoir présenté son offre initiale en juin 2017, critiquée par les membres pour son manque d'ambition, elle a répondu à la «checklist» (qui présente la législation interne sur les marchés publics) en février dernier. Elle a inclus en certains points la Crimée et Sébastopol. Ceci a été vivement critiqué par l'Ukraine, l'UE, les Etats-Unis, le Canada, la Suisse et la Corée. La Russie a seulement répondu que ses réponses étaient basées sur la structure de la Russie, y compris au niveau sous-central.

La Chine, malgré ses déclarations en février 2017, n'a toujours pas donné de précisions sur une nouvelle offre révisée. Le délégué a rappelé les efforts faits depuis le début du processus. Il indique également que l'organisation administrative du pays était en cours d'examen. Des changements pourraient intervenir sur les agences nationales. Ils seront pris en compte dans l'offre chinoise.

La Macédoine a présenté son offre initiale fin février. Elle a été reçue positivement par les membres, qui saluent son caractère ambitieux.

Les trois programmes de travail (marchés publics durables, PME, statistiques) avancent malgré une participation relative des membres. Des rapports du secrétariat sont attendus pour la réunion du comité en octobre.
Contact : emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

21 mars 2018 : Réunion informelle du Comité du commerce et du développement (CCD)

La réunion a permis au Président de faire un rapport d'étape sur ses consultations concernant divers sujets qui bloquent l'avancée des travaux du comité depuis fort longtemps,

Déclaration finale du président à la 8^{ème} conférence ministérielle pour officialiser le CCD comme point focal sur les sujets touchant au commerce et au développement.

Sur ce point un document révisé devrait être présenté par les parties proposantes lors du prochain comité.

Les recommandations pour que les parties prenantes des ACR fassent leur notification conjointement

Des questions systémiques demeurent sur la double notification qui est exigée pour certains accords. Un membre propose que le secrétariat fasse une présentation factuelle et objective des règles à appliquer

Et enfin l'ajout à l'ordre du jour des CCD des nouvelles notifications d'accords commerciaux régionaux, sous la clause d'habilitation.

Cet ajout est à la demande des Etats-Unis pour renforcer la transparence.
Contact : claude.amerio@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

23 et 26 mars 2018 : Conseil du commerce des marchandises

Deux sujets étaient particulièrement attendus de ce conseil du commerce des marchandises, l'un sur les enquêtes américaines au titre de l'article 232 et l'imposition de l'acier et de l'aluminium importé et l'autre sur le recours à la section 301 à l'encontre de la Chine.

Malgré les vives protestations de la Chine, première visée, et des autres membres, les Etats-Unis n'ont pas fait de déclaration inédite, ou qui aurait pu apporter un éclairage nouveau.

Sans doute les membres attendaient-ils plus d'information de la part des Etats-Unis sur les bases juridiques des mesures annoncées. Sans doute attendaient-ils de connaître la ligne de défense que les Etats-Unis allaient adopter devant leurs protestations. Mais ces derniers ont préféré rester très factuels et n'ont apporté aucun élément nouveau qui puisse permettre d'entrevoir une quelconque sortie de crise. La seule évidence est que tous les membres se sentent concernés par la décision américaine sur les droits à l'importation d'acier et d'aluminium et menacent de prendre des contre-mesures pour défendre leurs intérêts.

De même, si l'UE et le Japon rejoignent l'analyse des Etats-Unis sur les pratiques déloyales d'octroi des licences d'importation en Chine qui imposent un transfert de technologie, ils en dénoncent la méthode et le recours à la section 301.

Dans un autre registre, la Chine propose l'organisation conjointe par l'OMC et l'OMD (organisation mondiale des douanes) d'un séminaire sur le e-commerce à la fin du mois de juillet 2018.

Contact : claude.amerio@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

27 mars 2018 : Réunion informelle sur les MPME

Le besoin premier d'une PME pour aller à l'international se révèle être l'accès à l'information. Le Centre du commerce international (ITC) avec l'OMC et la CNUCED développent un "système d'assistance commerciale mondiale" qui est un outil puissant pour la recherche d'informations commerciales et documentaires sur les marchés mondiaux.

Il est demandé aux membres de participer à la mise à jour des données.

Contact : claude.amerio@dgtresor.gouv.fr

NOUVELLE RUBRIQUE « Entreprises / Pour vos dossiers... »

Fiche Antidumping

Ce mois-ci, en annexe de ce numéro, la fiche technique sur l'accord de l'Antidumping, premier volet de nos fiches sur les instruments de défense commerciale.

Si une entreprise exporte un produit à un prix inférieur à celui qu'elle pratique normalement sur son propre marché intérieur, on dit qu'elle a recours au "dumping" pour ce produit. L'accord de l'OMC ne réglemente pas les actions des entreprises pratiquant le "dumping". Il vise essentiellement à dire comment les gouvernements peuvent ou ne peuvent pas réagir au dumping : il discipline les mesures antidumping et est souvent appelé "Accord antidumping".

-o-o-o-

Publication de l'ICTSD

«L'Afrique à l'ère du commerce électronique et de l'économie numérique»

Intéressant éclairage sur les enjeux du commerce électronique pour l'Afrique, au moment où la majorité des pays du continent a choisi de ne pas participer aux négociations plurilatérales qui s'engage sur le sujet, à l'exception du Nigéria et de la Côte d'Ivoire.

Il en ressort que, tout étant dominé par une poignée de pays, l'Egypte, l'Afrique du Sud, le Ghana et l'Ethiopie, le commerce électronique bénéficie d'un intérêt croissant de la part des décideurs politiques africains. De nombreuses réformes internes juridiques, techniques et institutionnelles seront nécessaires pour permettre aux pays africains d'en bénéficier, en particulier pour les MPME qui représentent 80% des entreprises africains. Le Sénégal avec sa « stratégie numérique 2016-2025 », a par exemple introduit le numérique parmi ses secteurs économiques prioritaires, tout en menant parallèlement les réformes nécessaires.

Il est également noté que Communautés Régionales Africaines auront un rôle à jouer pour favoriser une harmonisation des politiques relatives au commerce électronique, afin de renforcer l'intégration régionale des marchés africains et d'accroître leur participation au commerce international.

<https://www.ictsd.org/bridges-news/passerelles/news/l%E2%80%99afrique-%C3%A0-l%E2%80%99%C3%A8re-du-commerce-%C3%A9lectronique-et-de-l%E2%80%99%C3%A9conomie-num%C3%A9rique>

Contact : riham.marii@dgtresor.gouv.fr

Et aussi...

6 mars 2018 : Réception à la Résidence de France à l'occasion de l'arrivée des stagiaires du programme Franco-Irlandais dans les Missions (FIMIP)

Le Programme de stage franco-irlandais dans les missions (FIMIP) permet chaque année à une quinzaine de fonctionnaires stagiaires des pays les moins avancés (PMA), des pays à faible revenus et des petites économies vulnérables d'intégrer, pour une année, les missions permanentes auprès de l'OMC de leur pays respectif, en combinaison avec des activités plus générales de formation à l'OMC.

Cette année, pour marquer leur arrivée et le renouvellement de la convention de subvention de la France à ce programme, la promotion 2018 et les anciens stagiaires actuellement en poste à Genève, ont été accueillis à la résidence de France en présence de l'ambassadeur de l'Irlande auprès des Nations Unies, Mr. Michael Gaffey, du Directeur général de l'OMC, Mr. Roberto Azevedo, et des ambassadeurs des Missions concernées.

Contact : claud.amerio@dgtresor.gouv.fr



Une partie de la promotion des stagiaires 2018 au côté du Directeur Général de l'OMC.



De droite à gauche : Roberto Azêvedo (Directeur Général de l'OMC), Elisabeth Laurin (Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès de l'ONU à Genève et des autres Organisations Internationales en Suisse) et Jean-Marie Paugam (Délégué permanent de la France auprès de l'OMC).



Remise par l'Ambassadeur Laurin au DG de l'OMC de la convention de financement des programmes d'assurances technique soutenus par la France.

CALENDRIER DE L'OMC – AVRIL 2018

- **09** - Comité des accords commerciaux régionaux
 - Conseil du commerce des services – session spéciale
 - Comité de l'agriculture – Session extraordinaire
- **10** - Comité des accords commerciaux régionaux
- **11-13** Organe d'examen des politiques commerciale du Monténégro
- **18-19** Comité des règles d'origine
- **20** - Comité des licences d'importation
- **23** - Comité de l'évaluation en douane
 - Comité des sauvegardes
- **24** - Comité des subventions et des mesures compensatoires – réunions extraordinaire et ordinaire
 - Comité du commerce et du développement
- **25** - Comité des mesures antidumping – Groupe informel de l'anticonournement
 - Comité des mesures antidumping
- **26** - Comité de l'accès aux marchés
 - Comité des mesures antidumping – Groupe de travail de la mise en oeuvre
 - Comité du budget, des finances et de l'administration
- **27** - Organe de règlement des différends
 - Comité des mesures antidumping –groupe de travail de la mise en oeuvre

Auteur: Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau – CP 235 - 1211 Genève 19
Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web: <http://www.tresor.economie.gouv.fr/organisation-mondiale-du-commerce>

Directeur de publication : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent
Réalisation et diffusion : Sandra Dunon - Parution le 29/03/2018